



PROCES-VERBAL DU CASDIS

DU VENDREDI 23 AVRIL 2021

Le 23 avril 2021 à 10H30 mn, le Conseil d'Administration du SDIS(CASDIS) s'est réuni à la ZAC de Dothémare, Les Abymes, dans la salle plénière de la Direction du SDIS, à l'invitation du Président du CASDIS, Monsieur Fabert MICHELY afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du CASDIS du 29 janvier 2021.

Affaire n°2 : Avenant à la convention SDIS 971- Collectivité de Saint-Martin au titre de l'année 2021.

Affaire n°3 : Règlement budgétaire et financier- Gestion des investissements par autorisation de programme et crédits de paiement.

Affaire n°4 : Vote du Compte Administratif (CA) 2020.

Affaire n°5 : Affectation du résultat 2020.

Affaire n°6 : Vote du Budget Supplémentaire 2021.

Affaire n°7 : Validation des 09 candidats retenus par la commission concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de trois (03) centres de secours à Grand-Bourg (Comobile), Baie-Mahault (Jarry), et Trois-Rivières (Chemin Neuf).

Affaire n°8 : Validation de nouveaux Référentiels Internes d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE).

Affaire n°9 : Cession gracieuse d'un véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) au profit du Fire Department of St Lucia.

Affaire n°10 : Convention transactionnelle avec un ancien agent du SDIS 971.

Affaire n°11 : Remboursement des frais de transport aérien d'un agent du SDIS 971.

Affaire n°12 : Permis Poids Lourd.

Affaire n°13 : Présentation du Comité de centre (pour information).

Affaire n°14 : Appel d'Offres Ouvert. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement parasismique et paracyclonique des centres de secours et d'incendie de Sainte-Rose, Vieux-Habitants et Petit-Bourg.

Questions diverses.

Sont présents ou ont suivi cette réunion par visioconférence :

Représentant du Préfet :

Monsieur Pierre CIEREN (Directeur de cabinet)

Conseillers Départementaux :

Monsieur Fabert MICHELY (PCASDIS)

Mme Chantal LERUS

Monsieur Aurélien ABAILLE

Monsieur Marcel SIGISCAR

Madame Juliana DAN

Madame Marlène BERNARD (suppléante)

Madame Claudine BAJAZET (suppléante)

Représentants des communes :

Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD

Monsieur David NEBOR (suppléant)

Membres à titre consultatif :

Colonel HC Félix ANTENOR-HABAZAC

Madame Malicka DUMESNIL

Lieutenant Tony DOLLIN

Capitaine Steve PHERON (suppléant)

Y assistaient :

Chef d'Etat-Major Alain TIROLIEN

Colonel Jean-Paul LEVIF

Monsieur Mario TILCY chef du service Budget

Madame Corinne MARC chef du Groupement Budget et commande Publique

Madame Cindy FIRMIN chef du service juridique

Monsieur Tony BERNARD chef du service Infrastructures

Le quorum étant réuni, le PCASDIS commence la réunion en remerciant tous les participants et il procède à la désignation de madame Juliana DAN comme secrétaire de séance laquelle sera assistée du Chef d'Etat-Major, le LCL Alain TIROLIEN dans sa fonction.

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du CASDIS du 29 janvier 2021.

Le PCASDIS demande aux membres du CASDIS de se prononcer sur ce document. Aucune observation particulière n'étant remontée, le PV est mis aux voix.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°2 : Avenant à la convention SDIS 971- Collectivité de Saint-Martin au titre de l'année 2021.

Le DDSIS présente l'affaire et rappelle l'historique de la convention qui lie le SDIS 971 à la COM de Saint-Martin. Chaque année une évaluation des dépenses mises en œuvre par le SDIS doit permettre le réajustement du remboursement du service par la collectivité. Dans le cadre de la conclusion de l'avenant au titre de l'année 2021, il a été prévu d'inscrire au budget du SDIS la somme de 2 950 000 euros en recette de fonctionnement.

La collectivité de Saint-Martin envisage de créer un Service Territorial d'Incendie et de Secours (STIS) qui permettra de régulariser les relations entre le SDIS et la COM.

Le PCASDIS soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°3 : Règlement budgétaire et financier- Gestion des investissements par autorisation de programme et crédits de paiement.

Le DDSIS expose l'affaire. Le Conseil d'administration du SDIS a décidé de gérer à partir de 2021 une partie des projets d'investissement pluriannuels (notamment les constructions de casernes) en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Il est demandé à l'assemblée de délibérer. Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°4 : Vote du Compte Administratif (CA) 2020.

La responsable du Groupement Budget Commande Publique présente l'affaire.

Conformément à l'article L 16126-12 du Code Général des collectivités territoriales, le Payeur Départemental a produit le compte de Gestion qui doit être débattu et arrêté avant d'examiner le compte administratif de l'ordonnateur.

Madame Corinne MARC fait un point sur les résultats de l'exercice en fonctionnement et en investissement.

Le CA 2020 dégage un solde positif de + 296 197,34 euros.

Le CA est en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental.

Le Président soumet au vote le Compte Administratif.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°5 : Affectation du résultat 2020.

La responsable du Groupement Budget Commande Publique indique qu'à la clôture de l'exercice, le vote du CA et du compte de gestion a permis l'arrêté des comptes du SDIS qui permet de dégager :

- Un résultat cumulé excédentaire de 3 010 454,93 euros.
- Un solde cumulé de la section d'investissement de 3 802 316,68 euros.

Il est demandé, compte tenu de l'excédent en investissement, d'affecter le résultat de fonctionnement intégralement dans la section de fonctionnement, soit un montant de 3 010 454,93 euros en recettes de fonctionnement du Budget Supplémentaire de 2020.

Il est proposé d'affecter le solde de la section d'investissement qui s'élève à 3 802 316,68 euros en investissement afin de permettre des ajustements budgétaires et le financement de dépenses nouvelles.

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°6 : Vote du Budget Supplémentaire 2021.

Madame Corinne MARC fait un point sur les besoins en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

L'équilibre du projet de Budget supplémentaire intégrant les restes à réaliser et les résultats de 2021 en dépenses et en recettes est de 7 103 478, 74 euros.

Il est demandé aux membres du CASDIS d'adopter le Budget Supplémentaire 2021.

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°7 : Validation des 09 candidats retenus par la commission concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de trois (03) centres de secours à Grand-Bourg (Comobile), Baie-Mahault (Jarry), et Trois-Rivières (Chemin Neuf).

M. Tony BERNARD, responsable du service Infrastructure du GIL, présente l'affaire.

Le Bureau du CASDIS a autorisé le lancement de l'ensemble des opérations de construction des 3 centres susvisés. Un concours a donc été lancé le 20 janvier 2021 et 14 candidatures ont été reçues le 25 février 2021.

Trois candidats ont été sélectionnés par les membres du jury de concours et ce pour chaque site.

Grand-Bourg	Baie-Mahault	Trois-Rivières
L'Agence	BMC Architecture	BL'Ark
Anonym'Art	Dore-Marton	MPH Architecture
Marc Jalet	Mick Théophile	Couleur d'Architecture

Il est demandé d'approuver :

- le choix des candidats sélectionnés par le jury de maîtrise d'œuvre.
- la poursuite de la procédure de concours pour l'ensemble des candidats retenus.
- d'autoriser à engager l'ensemble des procédures connexes au concours de maîtrise d'œuvre des 3 opérations.

Le Président soumet au vote.

L'affaire votée à l'unanimité.

Affaire n°8 : Validation de nouveaux Référentiels Internes d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE).

Le DDSIS présente l'affaire.

En application de l'arrêté du 22 aout 1019 relatif au dispositif de formation des SP ainsi que les référentiels d'activités et de compétences afférents, l'équipe pédagogique du GFS en collaboration avec les formateurs du SDIS a réalisé les RIOFE suivants :

- Chef d'équipe SPV
- Equipier SPP
- Equipier SPV
- SAV 1
- SAV 2
- Equipier Risques Radiologiques
- OTAU OCO
- CYN 1(préformation)
- CYN 1

Le PCASDIS soumet cette affaire au vote.

L'Affaire validée à l'unanimité.

Affaire n°9 : Cession gracieuse d'un véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) au profit du Fire Department of St Lucia.

Le DDSIS présente l'affaire.

Afin de faire face à la pandémie de COVID-19, l'île de Sainte-Lucie a sollicité le Département de la Guadeloupe, via l'Association des Départements de France afin d'obtenir une cession gracieuse d'un Véhicule de Secours et d'assistance aux Victimes (VSAV). La Présidente du Conseil Départemental a contacté le SDIS 971 sur ce dossier.

2 VSAV avaient initialement fait l'objet d'un don à Haïti qui n'a pas officiellement accepté ces dons. Compte tenu du contexte géopolitique actuel, il est proposé que le véhicule immatriculé BF 774 NC prévu pour Haïti, soit donné au Fire Department of St Lucia. Le DDSIS indique que si la situation s'améliore en Haïti et que l'offre de don est acceptée, la prochaine acquisition de 4 VSAV permettra au SDIS de donner un VSAV usagé mais en bon état de fonctionnement qui sera sorti de notre parc.

Le PCASDIS soumet au vote.

L'Affaire votée à l'unanimité.

Affaire n°10 : Convention transactionnelle avec un ancien agent du SDIS 971.

Dans l'attente de l'évolution de la réglementation nationale, la jurisprudence interne reconnaît sous l'impulsion du droit européen, le droit au report des congés annuels dans le cas où l'agent n'a pu en bénéficier pour des raisons de maladie, notamment. Les modalités de versement d'une indemnité compensatrice étant prévues par l'article 5 du décret du 15 février 1988.

Un de nos agents parti à la retraite a sollicité l'application de ces mesures.

Le PCASDIS soumet au vote.

L’Affaire votée à l’unanimité.

Affaire n°11 : Remboursement des frais de transport aérien d’un agent du SDIS 971.

Un agent qui était affecté au centre de secours de Saint-Barthélemy a ensuite été affecté au CPI de Sainte-Anne. Il demande le remboursement par le SDIS de son billet retour pour se rendre à sa nouvelle affectation.

Le PCASDIS soumet au vote.

L’Affaire votée à l’unanimité.

Affaire n°12 : Permis Poids Lourd.

La détention du permis C (poids lourd) par le plus grand nombre d’agents est une nécessité pour réaliser nos missions de secours routiers et de lutte contre les incendies. A cet effet, le SDIS 971 a passé un marché pluriannuel afin de former 15 agents/an pendant 3 ans.

Lors de la négociation avec le prestataire, il a été demandé un investissement financier des stagiaires afin qu’ils soient motivés. Le SDIS propose de demander aux stagiaires une participation de 10% du prix de base.

Le PCASDIS souligne que la prise en charge de la quasi-totalité des frais du permis poids lourd est de nature non seulement à renforcer notre potentiel opérationnel, mais aussi à contribuer à une meilleure insertion sociale de nos SPV détenteurs du permis C, qui pourront accéder plus facilement au marché du travail.

Le PCASDIS soumet au vote.

L’Affaire votée à l’unanimité.

Affaire n°13 : Présentation du Comité de centre (pour information).

La mise en place de comités de centre au SDIS 971 est présentée aux membres du CASDIS pour information.

Cette affaire n’est pas soumise au vote.

Affaire n°14 : Appel d'Offres Ouvert. Maitrise d'œuvre pour les travaux de confortement parasismique et paracyclonique des centres de secours et d'incendie de Sainte-Rose, Vieux-Habitants et Petit-Bourg.

Monsieur Tony BERNARD présente l'affaire. Le SDIS a lancé une procédure de mise en concurrence afin de retenir une société pour exécuter l'opération de confortement parasismique et paracyclonique pour les 3 CIS susvisés. Les prestations sont réparties en 3 lots (1 lot par CIS).

Pour mémoire le financement de ces travaux se répartit comme suit :

- Etat : 50%
- Conseil Départemental : 30%
- SDIS : 20%

13 plis ont été reçus dans les délais (date limite des offres était fixée au jeudi 08 avril 2021).

Les différentes candidatures seront appréciées en fonction des capacités techniques, financières et professionnelles des entreprises. Chaque lot sera attribué selon les critères de jugement pondérés relatifs d'une part à la qualité (60/100), et d'autre part au prix (40/100).

Une commission d'Appel d'Offres est programmée le 23 avril 2021 afin d'attribuer les marchés.

Il est demandé aux membres du CASDIS d'approuver la signature des marchés.

Le PCASDIS soumet au vote.

Le report de l'affaire, pour demande de précisions est voté à l'unanimité.

Questions diverses.

Le DDSIS informe que les remises de casques, galons, diplômes pour les PATS, sont à nouveaux reportées en raison du renforcement des mesures prises par la Préfecture pour lutter contre la pandémie ou organisées au niveau des centres de secours.

La validation du marché de confortement des CIS de Vieux-Habitants, Petit-Bourg et Sainte-Rose va nécessiter la tenue du conseil d'administration avec une seule affaire à l'ordre du jour.

Les membres du CASDIS sont informés de l'inauguration le 24 avril 2021 du vaccinodrome situé à l'aéroport Pole Caraïbe. Les élus sont cordialement invités à participer à cette campagne de vaccination.

Plus rien n'étant ajouté, le PCASDIS lève la réunion à 12H05 mn.

Le Président

M. Fabert MICHELY

